

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE
PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 2 FÉVRIER 2026, À 20 h 30,
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Maripier Massicotte, conseillère au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Diane Chandonnet, conseillère au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h43.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3724-02-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Avis de motion
 - 13.2. Dépôt des règlements
 - 13.3. Adoption règlement
14. Administration
 - 14.1. Procès-verbal de correction – Règlement #2025-12-26
 - 14.2. Procès-verbal de correction – Règlement #2025-12-27
 - 14.3. Schéma d'incendie 2025
 - 14.4. Contrat d'entretien thermopompe 2026-2029

- 14.5. Inscription formations obligatoires - élus
- 14.6. Contrat d'entretien des systèmes d'alarme
- 15. Travaux publics
 - 15.1. Appel d'offres sur invitation – Abat-poussière 2026
 - 15.2. Offre d'emploi – Inspecteur municipal adjoint
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
 - 16.3. Techni-Consultant – entente industrielle
- 17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Aide financière – Festival d'hiver Paraski
 - 17.2. Honoraire professionnel - responsable de la collection
 - 17.3. Offres d'emplois – camp de jour
 - 17.4. Appuie au Réseau Biblio CQLM – mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de bibliothèques
 - 17.5. Formation – Rendez-vous québécois du loisir rural
- 18. Demandes
- 19. Affaires nouvelles
 - 19.1. Réparation bris d'eau rang Sainte-Cécile
 - 19.2. Signaleurs routier – réparation bris d'eau rang Sainte-Cécile
 - 19.3. Fonctionnaire désigné responsable de l'application des règlements d'urbanisme
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés. 3725-02-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 12 janvier 2026 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Les conseillères mesdames Maripier Massicotte et Diane Chandonnet ainsi que les conseillers messieurs Pierre Carignan, Michel Deshaies et Sébastien Lemay ainsi que monsieur Simon Brunelle, maire ont assisté à la formation obligatoire « éthique et déontologie en matière municipale » le 19 janvier 2026 ainsi qu'à la formation « comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l' élu(e) » le 31 janvier 2026.
- Aucun dossier de vente pour non-paiements de taxes pour l'année 2024 ne sera transmis à la MRC de Bécancour ;

- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a suivi la formation concernant les nouvelles obligations en gestion contractuelle qui entrera en vigueur au printemps 2026 donné par l'ADMQ le 29 janvier 2026 ;
- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers ainsi que la greffière-trésorière adjointe, Mme Lyne Bertrand ont suivi la formation : Coût de revient applicable dans les organismes municipaux le 27 janvier 2026 donné par l'ADMQ ;
- Le défibrillateur externe automatisé (DEA) a été installé à la fin du mois de janvier 2026 dans le hall d'entrée du bureau municipal.

8. **RAPPORT DU MAIRE**

- Rien à ce point.

9. **RAPPORT DES COMITÉS**

9.1. **BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME**

- Les deux classes de l'école La Source sont venues emprunter des livres en janvier ;
- Les données financières de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme pour l'année 2025 démontrent que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a fait des investissements de 24 139,29 \$ pour son service de bibliothèque, ce qui représente 68\$ par citoyen (basé sur 355 citoyens) ;
- Il y a eu 249 prêts de livres en janvier 2026, 61 usagers ont utilisé la bibliothèque et il y a eu 36,25 heures de bénévolat ;

9.2. **COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

- Monsieur Simon Brunelle, maire, siègera sur le comité culture de la MRC de Bécancour au nom de la Municipalité et représentera également la MRC de Bécancour au niveau régional ;
- La prochaine réunion aura lieu le 17 février 2026.

9.3. **RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS**

- La réunion prévue le 20 janvier dernier a été annulée ;
- La prochaine réunion aura lieu le 17 février 2026 à Bécancour.

9.4. **RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA**

- Une rencontre a eu lieu le 14 janvier 2026 pour effectuer un bilan de l'année 2024 ;
- Le déficit de l'aréna au 31 décembre 2024 est de 60 264,54 \$;
- La prochaine rencontre aura lieu le 14 avril 2026.

9.5. **LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD**

- Le festival d'hiver - paraski aura lieu le samedi 28 février 2026.

10. **LISTE DES REVENUS**

Droits de mutation	1030,00 \$
Intérêts dépôt à terme	310,37 \$
Intérêts sur arrérages	572,78 \$
Licences de chien	(20,00 \$)
Location de la salle Éric-Côté	920,00 \$
Location de la salle Georgette-Baril	45,00 \$

Loyer de la garderie – 2026-01 et 2026-02	213,00 \$
MRC de Bécancour – Enlèvement neige fibre optique	635,22 \$
Municipalité Saint-Pierre-les-Becquets – Entente taxes égout & lumière de rue	1 100,00 \$
Municipalité Sainte-Marie-de-Blandford – Inspecteur externe	2 170,00 \$
Opérateur en eau potable – 5 ^e rang	404,80 \$
Photocopies	5,00 \$
Plaquette #civique 9-1-1	135,00 \$
Ristourne rôle en ligne	151,20 \$
Ristourne – Revenu intérêts - Fonds d'assurance des municipalités	637,76 \$
Subvention MCC 4 ^e de 6 – Rénovation bibliothèque	47 978,64 \$
Subvention MTMD – AIRRL 2018-2028	6 281,32 \$
Taxes municipales 2024	1 278,22 \$
Taxes municipales 2025	738,72 \$
Taxes municipales 2026	2 612,68 \$
Total	67 199,71 \$

11. **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés. 3726-02-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 2 816,97 \$ ainsi que 15 765,51 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202600021	La Clef de la Galerie	Don – 2026	150,00 \$
202600022	ADMQ	Cotisation et assurance juridique 2026	1 218,22 \$
202600023	EMCO Corporation	Manchons pour le réseau d'aqueduc	114,98 \$
202600024	Logixia	Support technique à distance	25,87 \$
202600025	Régine Morency	Repas pour la formation du 31 janvier 2026	1 175,00 \$
202600026	Boulangerie Robin inc.	Collations pour la formation du 19 janvier 2026	132,80 \$
		TOTAL :	2 816,87 \$

12. **COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés. 3727-02-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Maripier Massicotte et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **45 651,01 \$** :

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202600027	Excavation Denis Demers inc.	4 ^e versements de 6 pour le déneigement des rues	12 168,19 \$
202600028	RIGIDBNY	Ordures et recyclables	3 808,96 \$
202600029	CRSBP	Contribution municipale 2026	3 781,08 \$

202600030	Yvette Demers	Remboursement abonnement revue 5-10-15 et Honoraires professionnels - responsable de la collection (Rés. #3736-02-26)	354,94 \$
202600031	Raymond Chabot Grant Thornton	1 ^{re} facture progressive pour l'audit au 31 décembre 2025 (Rés. 3303-07-24)	1 724,63 \$
202600032	Sogetel	Internet et téléphone	809,59 \$
202600033	Le Sagittaire	Fourniture d'entretien ménager	70,44 \$
202600034	Matériaux Fortierville 2020 sec	Clefs pour la salle Éric-Côté	13,75 \$
202600035	Covris Coopérative	Quincaillerie pour installer le DEA	15,26 \$
202600036	Simon Brunelle	Frais de déplacement	69,94 \$
202600037	Hélène Lambert	Honoraires professionnels - Ménage – janvier 2026	543,75 \$
202600038	Amélie Hardy Demers	Frais de déplacement	53,54 \$
202600039	Sébastien Lemay	Frais de déplacement	10,56 \$
202600040	Eurofins EnvironeX	Analyses d'eau	181,66 \$
202600041	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	206,43 \$
202600042	Buropro Citation	Achat de livres et contrat d'entretien du photocopieur	348,45 \$
202600043	EMCO Corporation	Manchon pour la réparation du bris d'aqueduc du rang Sainte-Cécile Est	819,71 \$
202600044	La Capital Assureur de l'administration	Assurance collective – février 2026	2 872,77 \$
202600045	Logixia	Support mensuel Anydesk	17,25 \$
202600046	VISA	Frais d'envoi lettre recommandé, achat de timbres, achat de café et crème à café, réapprovisionnement de la carte prépayée du cellulaire du camp de jour, inscription à la formation en loisirs Rural	648,83 \$
202600057	Artelia Canada inc.	Honoraires professionnels – mise à jour du plan d'intervention (Rés. 3563-07-25)	17 131,28 \$
	Total		

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

14. RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION

13.2 DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

13.3 ADOPTION RÈGLEMENT

14. ADMINISTRATION

14.1 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT #2025-12-26

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction du règlement #2025-12-26 ayant pour objet de *fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026* venant corriger la section II – taxes foncières et les alinéa 2 et 3.

14.2 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT #2025-12-27

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction du règlement #2025-12-27 *ayant pour objet la tarification des services municipaux* venant corriger la numérotation des articles 14 et suivantes.

14.3 SCHÉMA D'INCENDIE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité ;

Rés. 3728-02-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'entériner le rapport annuel d'activité 2025 de la municipalité.

ADOPTÉE

14.4 CONTRAT D'ENTRETIEN DES THERMOPOMPES 2026-2029

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire renouveler son contrat d'entretien annuel préventif des thermopompes avec l'entreprise AubinPélissier de Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise AubinPélissier a transmis la proposition #CR003896 qui concerne quatre unités murales ;

Rés. 3729-02-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la proposition #CR003896 de l'entreprise AubinPélissier pour l'entretien annuel des thermopompes pour les années 2026 à 2029 pour la somme de :

Année	Montant
2026	489,00 \$, taxes en sus
2027	503,00 \$, taxes en sus
2028	519,00 \$, taxes en sus
2029	534,00 \$, taxes en sus

Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires #02-190-00-522 (Ent & rép – Bâtiments et terrains), #02-702-30-522 (Ent & rép – Bibliothèque), #02-701-50-522 (Ent & rép – Parc municipal) et #02-701-00-521 (Ent & rép – salle EC).

ADOPTÉE

14.5 INSCRIPTION FORMATION OBLIGATOIRES - ÉLUS

ATTENDU QU'il y a eu des élections municipales le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE dans les neuf mois suivant le début du mandat d'un conseiller, celui-ci doit suivre une formation sur l'éthique et la déontologie conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

ATTENDU QUE cette formation doit être offerte par une personne autorisée par la Commission municipale du Québec (CMQ) ;

ATTENDU QUE dans les neuf mois suivant le début du mandat d'un conseiller, celui-ci doit suivre une formation sur comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e) ;

ATTENDU QUE la municipalité doit publier sur son site Internet la liste des élues et des élus ayant suivi les formations ;

ATTENDU QUE la CMQ pourrait imposer une suspension lorsqu'un membre a omis de participer à la formation dans les délais prescrits ;

ATTENDU QUE monsieur Éric Chastenay n'a pas été en mesure de suivre les formations données en présentiels ;

Rés. 3730-02-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat des formations « éthique et déontologie en matière municipale » ainsi que « comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e) » offert par la Fédération québécoise des municipalités au coût de 299,00 \$, taxes en sus, et de procéder à l'inscription de monsieur Éric Chastenay.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-110-00-951 (formations - élus).

ADOPTÉE

14.6 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME

Ce point est remis à une séance ultérieure.

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ABAT-POUSSIÈRES 2026

Rés. 3731-02-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carigan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de mandater la municipalité de Fortierville pour demander un d'appel d'offres sur invitation pour l'épandage d'abat-poussière selon les documents produits par la Municipalité de Fortierville en collaboration avec la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. La municipalité de Fortierville est désignée à titre de responsable de l'appel d'offres sur invitation pour la municipalité.

ADOPTÉE

15.2 OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Demers, inspecteur municipal, prendra sa retraite le 25 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire prévoir une transition en douceur ;

Rés. 3732-02-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'afficher un poste d'inspecteur municipal adjoint.

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Aucun permis n'a été délivré en janvier 2026.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de janvier 2026.

16.3 TECHNI-CONSULTANT – ENTENTE INDUSTRIELLE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

17 LOISIRS

17.1 AIDE FINANCIÈRE - FESTIVAL D'HIVER PARASKI

CONSIDÉRANT QUE le Festival d'hiver organisé par Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. aura lieu le samedi 28 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. demandent un appui financier à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. utiliseront la salle Éric-Côté lors de leur activité ;

Rés. 3733-02-26

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'accorder et payer une aide financière de 300.00\$ aux loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. pour l'organisation du Festival d'hiver.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-00-972 (Subventions loisirs).

ADOPTÉE

Le conseiller monsieur Michel Deshaies se retire de la séance du conseil à compter de 21h14. Le quorum est maintenu. »

17.2 HONORAIRE PROFESSIONNEL – RESPONSABLE DE LA COLLECTION

Rés. 3734-02-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Mme Yvette Demers comme responsables de la collection de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme pour l'année 2026 et de payer un montant annuel de 3 708,00 \$.

Cette dépense sera prise à même le poste #02-702-30-410 (Honoraires professionnels – bibliothèque).

ADOPTÉE

Le conseiller monsieur Michel Deshaies réintègre la séance du conseil à compter de 21h22.

17.3 OFFRES D'EMPLOIS – CAMP DE JOUR 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire tenir un camp de jour à l'été 2026 ;

ATTENDU QU'il a lieu de procéder à l'embauche d'une coordonnatrice du camp de jour ainsi qu'à deux animateurs ;

Rés. 3735-02-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de publier une offre d'emploi pour un coordonnateur ou une coordonnatrice du camp de jour ainsi que pour deux animateurs ou animatrices du camp de jour pour l'année 2026.

ADOPTÉE

17.4 APPUI À LA MOBILISATION INITIÉE PAR LE RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE VISANT LE MAINTIEN DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE DE POSTES CANADA POUR L'ENVOI DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES

Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques ;

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population ;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région ;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités ;

ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers ;

ATTENDU QU'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

Rés. 3736-02-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

1. **QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;
2. **QUE** la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;
3. **QUE** la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;
4. **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightbound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

ADOPTÉE

17.5 FORMATION – RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL

CONSIDÉRANT QUE le Rendez-vous québécois du Loisir Rural aura lieu les 5, 6 et 7 mai 2026 à l'Auberge Godefroy de Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE le Rendez-vous québécois du loisir rural est un événement annuel qui rassemble les travailleurs en loisir de tous les milieux ruraux de la province ;

CONSIDÉRANT QUE ce rassemblement est une occasion de formation, de réseautage et de partage d'idées pour les travailleurs en loisir des municipalités de moins de 10 000 habitants des quatre coins de la province ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de cet événement sont :

- Offrir un événement concret et collé aux réalités rurales en offrant des ateliers, des formations, des thèmes variés et des conférenciers sensibilisés aux ressources et aux capacités du milieu rural. Offrir des outils, des produits (exposants) et des concepts clé en main utilisables dans le quotidien du travailleur en loisir en milieu rural ;
- Organiser un événement PAR et POUR les travailleurs municipaux en loisir du milieu rural ;
- Faire connaître et reconnaître le monde du loisir rural dans les futurs enjeux du monde du loisir au Québec ;

Rés. 3737-02-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonent et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire Mme Josiane Trottier au Rendez-vous québécois du loisir rural qui aura lieu les 5, 6 et 7 mai 2026 à l'Auberge Godefroy de Bécancour d'accepter de payer la somme de 150,00\$

Cette dépense sera prise à même le poste #02-130-00-454 (Formation - Adm).

ADOPTÉE

18 DEMANDES

19 AFFAIRE NOUVELLE

19.1 RÉPARATION BRIS D'EAU RANG SAINTE-CÉCILE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire réparer un bris d'eau situé entre les numéros civiques #183 et #189 ;

ATTENDU QUE les travaux ont lieu sur une route appartenant au MTMD et que la vitesse autorisée sur ce tronçon est de 90 km/h ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard effectuera les travaux en régie, mais désire mandater Excavation Denis Demers inc. pour effectuer les travaux de pelles ;

Rés. 3738-02-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de mandater Excavation Denis Demers pour effectuer les travaux de pelles pour un somme budgétaire de 5 000 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste #02-413-00-521 (Ent & rép. – Réseau d'aqueduc).

ADOPTÉE

19.2 SIGNALEURS ROUTIERS – RÉPARATION BRIS D'EAU RANG SAINTE-CÉCILE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire réparer un bris d'eau situé entre les numéros civiques #183 et #189 ;

ATTENDU QUE les travaux ont lieu sur une route appartenant au MTMD et que la vitesse autorisée sur ce tronçon est de 90 km/h ;

Rés. 3739-02-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'entreprise Signaletik pour effectuer la signalisation en alternance lors de la réparation du bris d'eau situé entre les numéros civiques #183 et #189 et de payer la somme de 1 895,00 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste #02-413-00-521 (Ent & rép. – Réseau d'aqueduc).

ADOPTÉE

19.3 FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a procédé à la nomination de Mme Josée Demers comme inspecteur en bâtiment le 11 janvier 2021 avec la résolution # 2360-01-21 ;

ATTENDU QUE l'article 14 du règlement "permis et certificats" de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard indique :

14. Administration des règlements d'urbanisme
Le fonctionnaire désigné est le fonctionnaire désigné responsable de l'application du présent règlement. En cas d'incapacité d'agir de celui-ci, le secrétaire-trésorier de la municipalité assure l'intérim ; à ces fins, il est investi de tous les pouvoirs se rattachant à la fonction.

Dans le cadre de ses fonctions, le fonctionnaire désigné doit notamment :

- 1e Faire respecter les dispositions normatives contenues aux règlements d'urbanisme ;*
- 2e Statuer sur toute demande de permis et certificat présentée en vertu de ce règlement.*

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire désigner clairement que Mme Josée Demers, inspectrice en bâtiment, est la fonctionnaire désignée pour l'application de la réglementation municipale et d'urbanisme, et ce, depuis le 1^{er} avril 2021 ;

Rés. 3740-02-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de désigner clairement que Mme Josée Demers, inspectrice en bâtiment, est la fonctionnaire désignée pour l'application des règlements d'urbanisme, et ce, depuis le 1^{er} avril 2021, tel qu'adopté par la résolution # 2360-01-21.

ADOPTÉE

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 3741-02-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h55.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière